



## Commission des finances et des affaires générales

### 06030 - Manifestations, réceptions et évènements

#### Proposition d'attribution de subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

#### Rapport n° CP/2017/155

#### Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention pour l'organisation d'une manifestation par la Fédération Nationale des Associations des Directeurs des Affaires Culturelles (FNADAC).

#### Fédération Nationale des Associations des Directeurs des Affaires Culturelles (FNADAC)

La Fédération Nationale des Associations des Directeurs des Affaires Culturelles a organisé les 4èmes Assises Nationales des Directeurs des Affaires Culturelles les 9 et 10 mars 2017 à Strasbourg.

Ces journées ont rassemblé 500 personnes et permis de traiter des questions de construction et de mise en œuvre des politiques culturelles et de leurs finalités culturelles et sociétales.

Les participants ont été conviés à des débats, ateliers et temps de production afin de dialoguer et imaginer l'avenir, remettre la culture au cœur des enjeux, partager les expériences et renouveler les pratiques.

Le plan de financement prévu :

#### **DEPENSES**

Prestations de service	37 517,00 €
Restauration	48 000,00 €
Hébergement	8 893,00 €
Frais de gestion	8 000,00 €
Impressions	7 100,00 €
Location	1 000,00 €
Sécurité	6 000,00 €
Achats	2 700,00 €
Assurances	400,00 €
Honoraires	55 793,00 €
Publicité	6 700,00 €
Déplacements	2 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>184 103,00 €</b>

## **RECETTES**

Région	15 000,00 €
Département du Bas-Rhin	5 000,00 €
Ville de Strasbourg	30 500,00 €
Ventes	84 603,00 €
CNFPT	15 000,00 €
Autres subventions	30 000,00 €
Sponsors	4 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>184 103,00 €</b>

Une participation financière de 5 000 € est sollicitée de la part du Département.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 €.

La présente action se fonde sur la compétence partagée du Département en matière de Culture (article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43121	65-6574-023	10 000,00 €	9 000,00 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer la subvention suivante :*

*- Fédération nationale des associations des directeurs des affaires Culturelles (4èmes Assises Nationales des directeurs des affaires culturelles) les 9 et 10 mars 2017 à Strasbourg : 2 000 €.*

Strasbourg, le 24/03/17

Le Président,



Frédéric BIERRY